OURS BLANC

Document préliminaire

par
Michel Crête
Denis Vandal
et
Hélène Laflamme

Février 1987

Québec

Direction de la gestion des espèces et des habitats

PLAN TACTIQUE

- OURS BLANC -

Document préliminaire

par

Michel Crête, Denis Vandal et Hélène Laflamme

Direction générale de la ressource faunique

Direction régionale du Nouveau-Québec

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Québec

Février 1987

90-01789/

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre 1989
ISBN: 2-550-19697-x

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Cabinet du sous-ministre

Québec, le 11 avril 1989

A qui de droit

OBJET: Plan tactique de l'ours blanc

Le document ci-après présenté constitue le plan tactique adopté par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche vis-à-vis de l'ours blanc.

Bien que les chasseurs soient pour une bonne part des Inuits du Québec, il est bien démontré que les ours blancs séjournent quant à eux dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous considérons donc essentiel que l'administration des Territoires du Nord-Ouest s'implique significativement dans la gestion de cette espèce qui voisine les côtes du Québec.

George Arsenault
Sous-ministre adjoint
à la ressource faunique

André Lachance
sous-ministre adjoint
aux opérations régionales

150, boul. Saint-Cyrille est
Québec (Québec)
G1R 4Y1

PREAMBULE

L'ours blanc pose un problème unique aux gestionnaires de la faune du Québec puisque l'espèce est exploitée par des autochtones québécois chassant, dans la majorité des cas, aux Territoires du Nord-Ouest. Qui plus est, ces ours peuvent aussi fréquenter l'Ontario, le Manitoba et la côte du Labrador. Le plan tactique analyse le statut des populations d'Ours blancs exploitées par les québécoises et québécois, mais la réalisation des priorités d'acquisition de connaissance identifiées dans le document devra faire l'objet de consultation avc les autres administrations concernées avant d'en déterminer le maître d'oeuvre.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Table des matières

1. MISE EN SITUATION. 1

2. BIOLOGIE DE L'ESPÈCE 2
   2.1 Généralités. 2
   2.2 Répartition et densité 3
   2.3 Habitat. 9
   2.4 Reproduction 10
   2.5 Facteurs limitatifs. 11

3. DYNAMIQUE DES POPULATIONS. 12

4. L'OFFRE. 13

5. LA DEMANDE 14

6. UTILISATION ET IMPACT ÉCONOMIQUE 15

7. OUTILS DE GESTION. 19
   7.1 Lois et règlements 19
   7.2 Accords et ententes. 20
   7.3 Autres 22

8. PROBLÉMATIQUE. 24
   8.1 L'aire de répartition des sous-populations exploitées par les autochtones québécois est mal définie 24
   8.2 La densité d'ours blancs et les tendances démographiques des sous-populations exploitées par les québécois ne sont pas connues . . 24
   8.3 La récolte est mal connue. 25

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

8. PROBLÉMATIQUE (suite)
   8.4 La réglementation actuelle concernant l'exploitation est adéquate et difficile à modifier 25

9. ALTERNATIVES DE SOLUTIONS 27
   9.1 L'aire de répartition des sous-populations exploitées par les autochtones québécois est mal définie 27
   9.2 La densité d'ours blancs et les tendances démographiques des sous-populations exploitées par les québécois ne sont pas connues 28
   9.3 La récolte est mal connue 29
   9.4 La réglementation actuelle concernant l'exploitation est inadéquate et difficile à modifier 30

10. ORIENTATIONS. 32

RÉFÉRENCES. 36

1. MISE EN SITUATION

L'ours blanc (Ursus maritimus) est l'espèce animale la plus fréquemment associée aux régions arctiques. Il est présent au Canada, aux Etats-Unis (Alaska), en U.R.S.S., en Norvège (île Svalbard) et au Groenland. Les populations les plus méridionales se retrouvent au Québec et en Ontario, sur les côtes des baies d'Hudson et James.

L'ours blanc effectue de très grands déplacements au cours de son cycle vital, au point où des individus franchissent à l'occasion des frontières provinciales, territoriales ou nationales. Cette espèce prédatrice vit à faible densité et possède une importance économique limitée comparativement aux autres espèces de grande faune bien qu'elle compte beaucoup pour les quelques chasseurs qui l'exploitent. Ces caractéristiques, combinées aux nombreuses difficultés d'accéder au territoire qu'elle occupe, en font une espèce difficile à étudier et à gérer.

L'ours blanc est devenu plus vulnérable à l'homme au cours des dernières décennies, à cause du développement de l'aviation en territoire nordique, de la motoneige et de la venue des bateaux à moteur. C'est pour cette raison qu'une entente internationale sur la conservation des ours blancs fut signée, en 1976, par les pays où se retrouve l'espèce. Au Québec, l'exploitation de l'ours blanc est réservée aux bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois; cette convention ne prévoit aucune restriction de prise ou de période de chasse, en autant que la conservation de l'espèce soit assurée. Cependant, en 1984, les Inuit ont développé, en collaboration avec le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, un ensemble de mesures visant la protection de l'espèce. Ainsi, la chasse est interdite du 1er juin au 31 août, les femelles suitées et les oursons sont protégés, et les ours ne peuvent être dérangés dans leur tanière.

Les ours blancs récoltés au Québec appartiennent aux populations qui passent la période estivale en Ontario, au Manitoba, au nord de la Baie d'Hudson et sur la Terre de Baffin. Les populations qui occupent la Baie d'Hudson durant l'hiver ont apparemment augmenté au cours des dernières

décennies et la chasse ne semble pas les régulariser; les prélèvements humains pourraient constituer un facteur de mortalité plus important dans le détroit d'Hudson et la Baie d'Ungava.

2. BIOLOGIE DE L'ESPÈCE

2.1 Généralités

L'ours blanc se distingue des autres ours par son apparence plus élancée et son pelage de couleur blanchâtre. En effet, ses épaules et sa tête sont étroites et ses membres et son cou sont allongés. La couleur de son pelage varie avec les saisons de l'année. Après la mue, qui a lieu entre les mois de mai et d'août, la fourrure est souvent blanc pur, alors qu'à la fin de l'hiver et au printemps, elle est plutôt jaune crème ou doré.

Au Canada, les mâles adultes pèsent entre 450 et 635 kg, alors qu'ils peuvent atteindre plus de 700 kg en Alaska. Ils mesurent de 2 à 2,5 m de longueur, du bout du nez au bout de la queue. Les femelles adultes sont plus petites; elles pèsent entre 150 et 300 kg et mesurent de 1,8 à 2 m (Urquhart et Schweinsburg, 1984).

A l'exception des femelles suitées, les ours blancs passent l'hiver seuls, sur l'immensité des banquises, et effectuent de très grands déplacements (de l'ordre de milliers de kilomètres). En été, après la fonte des glaces au sud de son aire de répartition, ils se réfugient sur des îles ou sur la côte. On les retrouve alors en plus forte concentration à cause de l'espace restreint (Jonkel et al., 1976). Malgré leurs grands déplacements, ils forment des populations et sous-populations assez stables (DeMaster et Stirling, 1981).

L'ours blanc se nourrit presqu'exclusivement de phoques. Au printemps, les jeunes phoques annelés constituent sa proie préférée et presqu'exclusive. En d'autres temps, sa nourriture est plus variée; il chasse le phoque annelé, le phoque barbu, le phoque commun et les jeunes morses. Larsen (1978) estime que les ours de la baie d'Hudson mangent,

en moyenne, 4 kg de phoque par jour. L'été est une période difficile pour l'ours blanc qui est confiné sur la côte ou des îles, où les phoques ne sont plus accessibles. Il s'alimente peu. Sa nourriture se compose de charogne, de poissons, d'oiseaux, de moules, de petits mammifères, de plantes aquatiques et/ou d'algues. Les réserves de gras accumulées à la fin de l'hiver et le régime d'activité réduit de l'été leur permettent de passer cette période difficile (Lunn et Stirling, 1985).

Vers la fin de l'automne, les femelles gravides se creusent un abri et entrent en hibernation pendant une période de 160 à 170 jours. Les mâles adultes, les femelles non-gravides et les jeunes des deux sexes partent sur la banquise aussitôt la prise des glaces. Ils se cherchent toutefois un abri à l'occasion, principalement pour prendre des périodes de repos ou pour se protéger des tempêtes. Ils peuvent y demeurer pour des périodes variant de quelques jours à trois ou quatre mois (Wooding, 1982).

2.2 Répartition et densité

L'ours blanc possède une aire de répartition circumpolaire. On le rencontre sur l'ensemble de la banquise et sur tous les littoraux de l'Arctique (Banfield, 1974). DeMaster et Stirling (1981) distinguent six populations différentes dans les régions polaires:

- la population de l'île Wrangel et de l'ouest de l'Alaska,
- la population du nord de l'Alaska,
- la population de l'archipel arctique canadien et des baies James et d'Hudson,
- la population du Groenland,
- la population de la terre de Svalbard-Franz Josef, et
- la population de la Sibérie centrale.

Au Canada, l'espèce vit le long des côtes de l'Arctique, depuis l'Alaska jusqu'au Labrador et depuis l'extrémité sud de la Baie James jusqu'au nord de l'île Ellesmere (Banfield, 1974). La population canadienne (population de l'archipel arctique canadien et des baies James et d'Hudson) est estimée grossièrement à 11 000 ours (Urquhart et Schweinsburg, 1984). Elle se divise en sous-populations assez stables. À chaque sous-population connue correspond une zone d'aménagement pour l'ours blanc (Urquhart et Schweinsburg, 1984; figure 2.1).

Huit zones ont été délimitées par le comité technique sur l'ours blanc. Toutefois, à la lumière des données actuelles, il semble que deux sous-populations distinctes fréquentent la zone A qui se subdivise pour former les zones A_1 et A_2-A_3. De plus, il n'y aurait pas de sous-population spécifique à la zone B. Les ours fréquentant la zone B proviendraient des zones C et/ou D (Urquhart et Schweinsburg, 1984; Stirling et Kiliaan, 1980; Stirling et al., 1980).

Aucune aire de mise bas n'est connue sur le territoire québécois. L'origine des sous-populations fréquentant nos côtes est mal connue. Toutefois, selon les données actuelles, des ours de quatre sous-populations canadiennes fréquenteraient le littoral côtier du Québec (Figure 2.1):

- la sous-population de l'Ontario, de la baie James et des Îles Belcher (Jonkel et al., 1976 et Kolenosky et al., 1985) (zone A_2 - A_3);

- la sous-population de la côte ouest de la baie d'Hudson (Stirling et al., 1977) (zone A_1);

- la population du bassin Foxe, du nord de la baie d'Hudson et de l'ouest du détroit d'Hudson (Urquhart et Schweinsburg, 1984) (zone C); et

- la population du district de Davis sur la côte est de l'île de Baffin (Urquhart et Schweinsburg, 1984) (zone D).

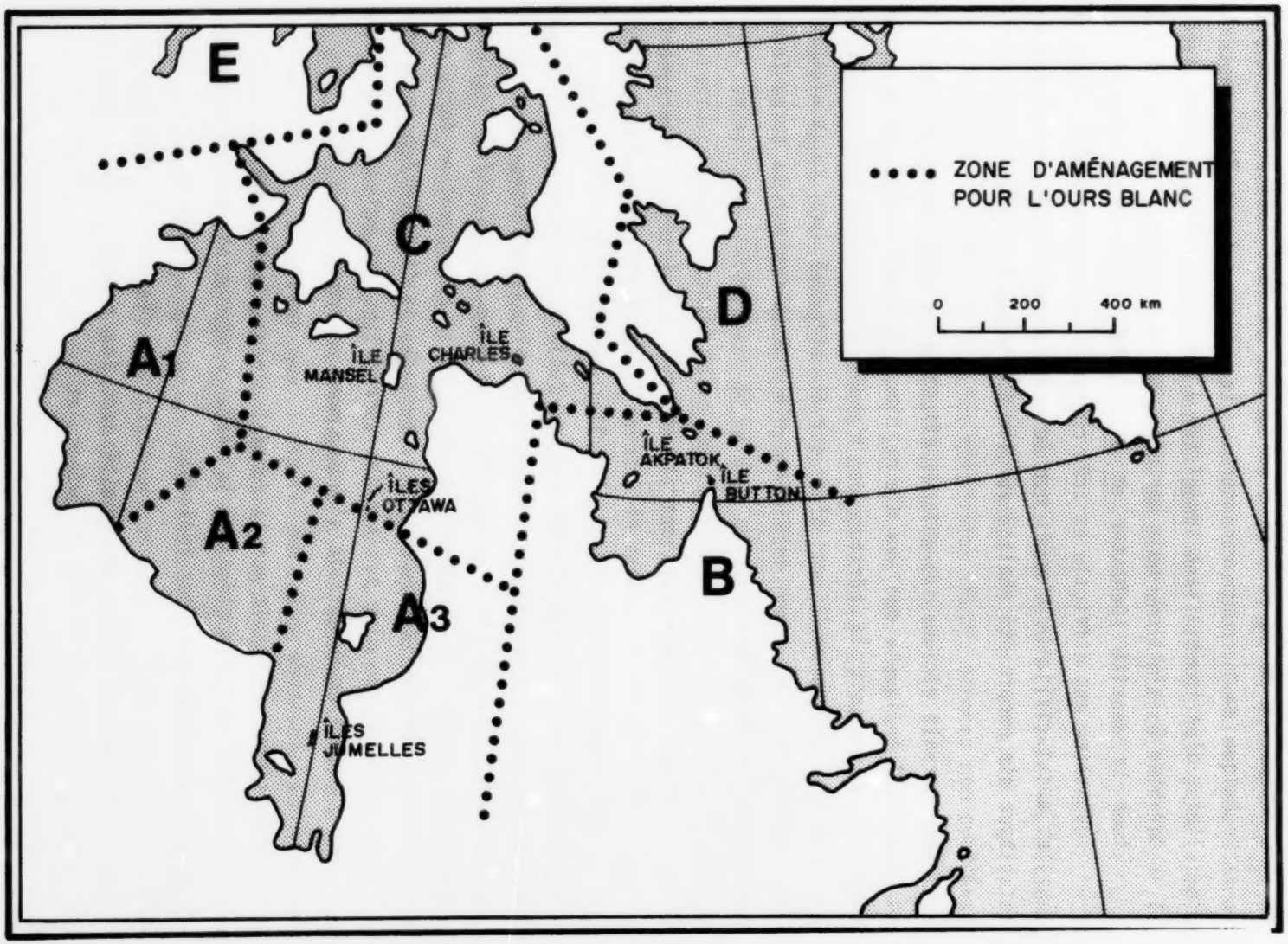

Figure 2.1 Zones d'aménagement pour l'ours blanc

L'estimation de la densité d'ours blanc se fait habituellement par la technique de marquage-recapture. Les ours doivent être capturés à l'aide d'un immobilisant administré à partir d'un hélicoptère, avec une carabine à injection, puis marqués. Le taux de recapture permet d'évaluer la densité (DeMaster et al., 1980). La réalisation d'un tel inventaire est difficile et très coûteuse sur un territoire aussi vaste et aussi difficile d'accès que le grand nord. Aucun inventaire de ce type n'a encore été réalisé sur les côtes québécoises.

Des survols aériens sporadiques effectués le long des côtes entre 1973 et 1977 indiquent que peu d'ours blancs fréquentent la terre ferme au Québec pendant la période de l'année où les côtes sont libres de glace. De même, lors d'un survol effectué par le Ministère en septembre 1986, aucun ours blanc n'a été aperçu sur la terre ferme en territoire québécois.

Toutefois plusieurs ours ont été observés sur les îles appartenant aux Territoires du Nord-Ouest et situées à proximité de la côte québécoise: l'île Akpatok, l'île Mansel, les îles Jumelles, les îles Button, l'île Charles et les îles Ottawa (figure 2.1). Ces îles sont considérées comme des retraites estivales. De plus, certaines d'entre elles peuvent être utilisées comme site de mise bas. Selon Stirling et Ramsay (1986), les tanières de maternité se retrouvent en forte concentration sur les îles Jumelles. Cependant, la distribution et la densité des sites de mise bas sur les autres îles des baies James, d'Hudson et d'Ungava et du détroit d'Hudson sont peu connues.

Même si on ne connaît pas la densité d'ours blancs au Québec, il serait peut-être possible d'estimer la tendance démographique des sous-populations en utilisant deux indices:

- la variation de densité dans les retraites estivales situées près de la côte du Québec, et

- la variation de la récolte par les autochtones.

Notons toutefois que la chasse de l'ours blanc se pratique de façon fortuite, concurremment avec d'autres activités. De plus, une diminution de densité dans un secteur peut être le résultat d'une simple migration causée par un changement de densité ou d'accessibilité de la nourriture.

Le tableau 2.1 présente les résultats des divers inventaires aériens réalisés entre 1967 et 1987 au-dessus de six retraites estivales situées à proximité de la côte québécoise (MLCP, données non publiées; Jonkel et al., 1976). Ces données doivent toutefois être interprétées avec prudence car la plupart des inventaires n'ont pas été réalisés dans le but d'effectuer un suivi de population. Le degré d'effort peut avoir varié d'un inventaire à l'autre. Les dénombrements suggèrent une certaine stabilité démographique pendant cette période de 20 ans. Il serait très intéressant de refaire ces inventaires de suivis pendant plusieurs années consécutives de façon à avoir une meilleure idée du lien qui existe entre le nombre d'ours observés sur les îles et la récolte des Inuit.

D'autre part les données sur la récolte d'ours blanc par les autochtones du Québec étaient jusqu'à tout récemment incomplètes, notamment quant à l'origine des peaux. Les seules données provenaient des rapports des tanneries. Elles indiquent que la plupart des ours blancs sont récoltés par les chasseurs des villages autochtones localisés le long de la côte sud du détroit d'Hudson et de la Côte est de la baie d'Hudson (CRRA, 1982; statistiques div. des fourrures, M.L.C.P.). Ces statistiques suggèrent que l'espèce est plus abondante en hiver au large de ces côtes que dans la baie d'Ungava. En 1986, un système d'enregistrement des prises par les chasseurs eux-mêmes a été instauré dans chaque village côtier et les résultats se sont avérés satisfaisants (Vandal, 1986a). Sur plusieurs années, ces données fourniront un indice supplémentaire de la tendance démographique des populations.

Tableau 2.1 Comparaison du nombre d'ours blancs observés lors des inventaires aériens de septembre 1986 et 1987 au-dessus de six retraites estivales avec le nombre d'animaux vus lors d'inventaires antérieurs.

Retraite d'été	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1981	1986	1987
Iles Button	--[a]	--	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	5	3
Ile Akpatok	--	--	--	--	--	--	--	22	--	13	1	21	15	5	13
Ile Charles	--	--	--	--	--	--	--	--	1	--	--	--	--	1	2
Ile Mansel	--	--	--	--	--	--	--	--	--	22	32	33	--	7	30
Iles Ottawa	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	4	--	--	3	8
Iles Jumelles[b]	40	81	44	41	21	31	29	--	21	--	--	--	--	31	25

[a] non disponible

[b] tiré de Jonkel et al. (1976) pour la période 1967-1973

2.3 Habitat

L'habitat de l'ours blanc varie selon les saisons, le sexe et le statut reproducteur de l'animal (Urquhart et Schweinsburg, 1984). Selon ces auteurs, trois habitats principaux peuvent être identifiés, soient les aires d'alimentation, les sites de mise bas, et les retraites estivales.

1- Les aires d'alimentation

Comme l'ours blanc se nourrit principalement de phoques, il recherche les zones où le phoque est abondant et accessible. On le retrouve donc sur les glaces flottantes, en bordure des banquises, et sur la banquise continue, près des fissures où les phoques viennent respirer. Notons que les groupes familiaux, soit les femelles suitées, évitent les zones fréquentées par les mâles adultes pour prévenir la prédation qu'ils peuvent exercer sur les jeunes (cannibalisme) (Taylor et al., 1985). Ils recherchent des zones où les phoques sont moins abondants jusqu'à ce que les oursons soient assez rapides pour échapper aux ours adultes.

2- Les sites de mise bas

Au Canada, les sites de mise bas sont situés sur des îles ou sur la côte. Ces sites se situent généralement dans des endroits où la topographie permet une accumulation de neige suffisante pour y creuser une tanière. Ils doivent préférablement être situés près de la mer. Les principales caractéristiques des tanières sont les suivantes: la neige doit être ni trop dure, ni trop molle; l'entrée est généralement exposée au sud pour éviter les vents dominants du nord; l'angle du terrain se situe entre 20 et 70% et l'élévation par rapport à la mer varie entre 0 et 1700 m (Harington, 1968). Aucune région renfermant une forte concentration de tanières de mise bas n'a été identifiée au Québec quoique l'on observe des sites favorables, comme dans la région de Quaqtaq (Audet, 1974). Cependant les Inuit ont rapporté fréquemment la présence de tanières isolées (L. Brooke, comm. pers.)

3- Les retraites estivales

En été et au début de l'automne, la mer étant libre de glace au sud de l'aire de répartition, les ours se réfugient soit sur la terre ferme ou sur des îles. A cette période de l'année, l'ours blanc se nourrit peu et fait face à des problèmes d'hyperthermie. Il recherche donc des sites où il peut éviter les températures élevées de l'été. Dans les baies James et d'Hudson, on le retrouve par exemple sur les caps et les promontoires où il profite des vents pour se rafraîchir. Dans le "polar bear provincial park" de l'Ontario, ils cherchent souvent les étendues de tourbière où ils creusent des fosses, jusqu'au pergélisol, qu'ils occupent pour éviter les températures élevées et se protéger des insectes (Stirling et Jonkel, 1972). Tout comme en hiver, les groupes familiaux fuient les mâles adultes. Ils pénètrent à l'intérieur des terres afin de protéger les jeunes du cannibalisme (Taylor et al., 1985). A cette période de l'année, l'ours blanc est très vulnérable s'il est chassé. Sur les îles, il se nourrit surtout d'oiseaux aquatiques, alors que sur la côte il s'alimente de plantes aquatiques et d'algues (Russel, 1975). Le nombre d'îles fréquentées le long de la côte québécoise est limité, et en général, ces lieux sont connus des Inuit.

2.4 Reproduction

L'ours blanc est polygame. La période du rut s'étend de la fin du mois de mars jusqu'au début de juin. Toutefois les oeufs ne sont pas implantés avant le mois de septembre. De plus, l'oeuf commencera à se développer seulement si la femelle a des réserves de graisse suffisantes (Urquhart et Schweinsburg, 1984). La parturition s'échelonne de la fin novembre au début de janvier, c'est-à-dire pendant la période d'hibernation. En milieu naturel, les portées comptent en moyenne entre 1,58 et 1,84 oursons (Stirling et Ramsay, 1986). Toutefois, elles sont généralement plus élevées dans la baie d'Hudson et la baie James. Les portées ont été évaluées à 2,0 et 2,4 en 1974 et 1975 dans le nord-est de l'Ontario (Jonkel et al., 1976).

Les oursons suivent leur mère durant les deux ou trois premières années de leur vie. Comme les femelles suitées ne s'accouplent pas, elles n'ont qu'une portée à tous les trois ans environ. Toutefois, dans la baie d'Hudson, plusieurs femelles ont des portées aux deux ans car elles se séparent de leurs petits quand ils atteignent l'âge d'un an et demi (Stirling et Ramsay, 1986). La maturité sexuelle est atteinte vers l'âge de trois ans et demi et, la longévité maximale varie entre 25 et 30 ans (Stirling et al., 1975).

2.5 Facteurs limitatifs

Selon Urquhart et Schweinsburg (1984), la prédation par l'homme est le principal facteur de mortalité de l'ours blanc au Canada. La chasse serait responsable d'environ 44% des mortalités dans l'Arctique. L'inanition serait la deuxième cause de décès relativement importante. Elle est occasionnée par des fluctuations dans le nombre de phoques ou par leur accessibilité, de même que par l'inexpérience de certains jeunes ours à les capturer. Les autres causes de mortalité sont les accidents, la prédation, le cannibalisme, les maladies et les parasites. Les accidents surviennent lors des combats entre mâles en période de rut, lors de bris de la glace ou d'avalanche. A part l'homme, les deux seuls prédateurs de l'ours blanc sont le morse et l'épaulard. Ils sont toutefois responsables d'un petit nombre de décès comparativement à l'homme. Quant au cannibalisme, il servirait de régulateur de la population et serait fonction de la densité. Finalement, l'importance des maladies et des parasites comme cause de mortalité est mal connue.

3. DYNAMIQUE DES POPULATIONS

La dynamique des populations d'ours blancs fréquentant le Québec est mal connue. Selon Urquhart et Schweinsburg (1984), les populations d'ours blancs sont généralement stables à cause de la longévité des adultes et de leur taux de reproduction bas. Comme les ours blancs se déplacent à la recherche de nourriture sur de grandes distances, une diminution apparente de densité dans une région peut être le résultat d'une migration.

Les ours blancs sont carnivores, se nourrissent presqu'exclusivement de phoques et possèdent peu d'ennemis à part l'homme. En absence de chasse, la densité et la distribution des populations sont influencées par l'abondance et l'accessibilité des phoques, lesquelles dépendent des conditions de glace et de la productivité de l'environnement marin. La chasse, principalement dans les refuges d'été et dans les tanières de maternité, peut entraîner des baisses de densité importantes. Ce pourrait être le cas dans la baie d'Ungava, ce qui empêcherait l'implantation d'une population résidente. Les populations des baies James et d'Hudson seraient par contre en croissance suite à une restriction de la chasse en Ontario, au Manitoba, et aux Territoires du Nord-Ouest (Prevett et Kolenosky, 1982). De plus, des facteurs intrinsectes peuvent contribuer à la dynamique des populations d'ours blanc. Des mécanismes peuvent exister pour éviter des accroissements excessifs de population: mentionnons les combats entre mâles adultes, le cannibalisme des mâles adultes sur les jeunes et la maladie. Toutefois, ces facteurs sont encore trop peu connus pour quantifier leur importance.

4. L'OFFRE

Nous n'avons pas de données sur la densité d'ours blancs fréquentant le Québec. De plus, nous avons peu de connaissances sur la dynamique et sur l'origine des sous-populations d'ours qui fréquentent nos côtes. Il est donc impossible d'évaluer l'offre de cette ressource. Notons toutefois que, comme l'ours blanc est un prédateur, sa densité est faible et sa répartition dépend de celle de ses proies: les phoques. L'offre est donc faible, surtout qu'il n'y a pas de site de mise bas connu au Québec.

5. LA DEMANDE

Au Québec, l'exploitation de l'ours blanc est réservée aux bénéficiaires de la Convention de la baie James et du Nord québécois. Ceux-ci possèdent un niveau de récolte garanti annuel de 56 prises. La convention ne prévoit aucune restriction de période de chasse ou de récolte; cependant, les droits de chasse autochtones sont soumis au principe de conservation dont l'application peut nécessiter des contraintes sur les récoltes. Entre 1972 et 1986, une moyenne annuelle de 44 peaux d'ours blancs est passée par les tanneries (Direction de la faune terrestre, données non publiées). Toutefois la demande pourrait sans doute être plus élevée à cause de la valeur des peaux.

Compte tenu de la faible densité d'ours blancs et de son comportement plutôt nomade, la méthode d'exploitation de cette espèce consiste simplement à tuer les ours rencontrés lors d'expédition de pêche ou de chasse aux mammifères marins (Vandal, 1986 a). L'ours blanc est toutefois vulnérable dans ses retraites estivales et dans les tanières de maternité. Depuis 1984, les autochtones se sont montrés prêts à limiter leur récolte afin de protéger l'espèce. Entre autres, ils ont décidé eux-mêmes d'interdire la chasse du 1er juin au 31 août, et de protéger les ours dans leur tanière et les femelles suitées.

Quelques chasseurs de trophée se rendent maintenant aux Territoires du Nord-Ouest y chasser l'ours blanc. Moyennant un prix très élevé, les Inuit guident ces touristes à la chasse; leurs prises sont déduites du quota de la communauté qui les accueille. Bien que ce marché de luxe soit limité, l'utilisation de la chasse de l'ours blanc à des fins de pourvoirie s'avère beaucoup plus rentable que la vente de la fourrure. Récemment, certains Inuit du Québec ont commencé à s'intéresser à cette forme d'utilisation de l'ours blanc.

Jusqu'à maintenant, la demande pour l'habitat de l'ours blanc est faible à cause de sa localisation dans le grand nord, difficile d'accès. Toutefois,

le développement du nord canadien peut causer une détérioration de son habitat. Notons en particulier le dérangement causé par le transport d'huile et de pétrole et les dangers de déversements accidentels (Wooding, 1982).

6. UTILISATION ET IMPACT ÉCONOMIQUE

Actuellement, l'exploitation de l'ours blanc est réservée aux bénéficiaires (Inuit et Cris) de la Convention de la Baie James et du Nord-Québécois. Avant l'arrivée des européens, les autochtones chassaient l'ours blanc pour leur subsistance. Maintenant, seules quelques peaux d'ours sont conservées dans les communautés autochtones, mais la plupart sont vendues sur le marché de la fourrure. De plus, la chair de l'ours blanc sert à l'alimentation, mais elle représente moins de 1% de la consommation totale de viande dans les villages nordiques (CRRA, 1984).

Les données sur la récolte des Inuit et des Cris proviennent de deux sources: les rapports du Comité sur la récolte autochtone (entre 1976 et 1980 seulement) et les statistiques de la Direction de la faune terrestre du MLCP. Les données des rapports du Comité sur la récolte autochtone proviennent de renseignements fournis par les chasseurs. Elles ne couvrent que la période 1974 à 1980 et n'incluent pas la récolte faite par les chasseurs des villages de Povungnituk et d'Ivujivik (tableau 6.1).

La Direction de la faune terrestre du MLCP (Division des fourrures) dénombre annuellement les peaux d'ours blancs qui sont vendues sur le marché de la fourrure. Ces données n'indiquent pas le nombre d'ours tués annuellement, mais plutôt le nombre de peaux mises en marché pendant l'année. On peut s'attendre à ce qu'il y ait un certain décalage de temps entre les deux. De plus, les peaux conservées dans les communautés ou vendues hors du marché officiel de la fourrure ne sont pas considérées. La récolte évaluée selon cette méthode est donc imprécise. D'ailleurs la récolte estimée par le Comité sur la récolte autochtone est sensiblement différente de celle obtenue par les rapports des tanneries. Entre 1976 et 1980, la récolte moyenne annuelle estimée était de 56 selon le Comité et de 41 selon les rapports des tanneries (tableaux 6.1 et 6.2). De plus, la provenance

Tableau 6.1. Estimations des récoltes d'ours blanc durant la période de 1976-1980 selon le Comité sur la récolte (source: CRRA, 1982, 1982a, 1980, 1976).

Village Inuit	76	77	78	79	80	Total	x
Killiniq	8	6	*	*	*	14	2.8
Kangiqsualujjuaq	12	7	3	0	5	27	5.4
Kuujjuaq	0	2	1	1	5	9	1.8
Tasiujaq	2	1	0	0	0	3	0.6
Aupaluk	2	6	0	1		9	1.8
Kangirsuk	1	2	0	0	0	3	0.6
Quaqtaq	3	2	4	6	9	24	4.8
Kangirsujuaq	4	8	16	10	9	47	9.4
Salluit	11	0	0	2	4	17	3.4
Ivujivik	nd	nd	nd	nd	nd		
Akulivik	12	6	3	7	4	32	6.4
Povungnituk	nd	nd	nd	nd	nd		
Inukjuak	8	10	4	27	16	65	13.0
Kuujjuarapik	9	1	8	4	3	25	5.0
Village Cris							
Chisasibi	3	2	0	0	nd	5	1.0
Wemindji	0	0	1	0	nd	1	0.2
	75	53	40	58	55	281	56.2

*Village abandonné en 1978.

des peaux mentionnée sur les rapports des tanneries s'avère très peu fiable. En effet, les rapports indiquent le nom et l'adresse de la personne ayant fait parvenir la peau à la tannerie. Cette adresse ne correspond pas toujours au lieu d'abattage de l'ours blanc. Ces lacunes sur la connaissance de la récolte d'ours blanc a incité le Ministère à instaurer, en 1985, avec la participation des chasseurs Inuit et de leur groupe Anguvigak (Gestion de la faune Anguvigak Inc.), un suivi de la récolte annuelle par communauté. La participation des autochtones a été très bonne, ce qui a permis d'obtenir des données beaucoup plus fiables, principalement pour ce qui concerne la récolte par communauté (Vandal, 1986a). Les résultats obtenus en 1985-86 sont présentés au tableau 6.2.

Pour les villages Inuit, les statistiques actuelles indiquent une moyenne de 44 peaux d'ours blancs vendus sur le marché de la fourrure durant la période 1972-73 à 1985-86 (Tableau 6.2). Aux enchères de 1982 et de 1983, la valeur moyenne d'une peau d'ours blanc était de 1100$ et 1000$ respectivement (MLCP, dir. faune terrestre). Les valeurs totales de mise en marché des peaux pour ces années furent donc de 40 700$ et 27 000$. Généralement les chasseurs récupèrent entre 80 et 90% de cette somme (N. Traversy, comm. pers.). Comme le total des revenus disponibles aux villages inuit était de 20 595 000$ (D. Beaulieu, 1982) en 1980, la contribution des ventes des peaux d'ours blanc à l'économie Inuit demeure marginale.

L'ours blanc est aussi exploité par les chasseurs de deux villages cris situés sur la côte de la baie James: Chisasibi et Wemindji. Une moyenne annuelle de deux peaux d'ours blanc provenant de ces villages ont été mises en marché entre 1972 et 1985.

Le potentiel d'utilisation non cynégétique de l'ours blanc est faible car aucun regroupement saisonnier (mise bas, refuge estival) n'est connu au Québec même. Par contre les ours échoués en été sur des îles proches de la côte pourraient servir à l'observation.

Tableau 6.2. Récolte québécoise selon les rapports des tanneries

Village Inuit	72 73	73 74	74 75	75 76	76 77	77 78	78 79	79 80	80 81	81 82	82 83	83 84	84 85	85 86[1]	85 86[2]
Kangiqsualujjuaq	4	4	6	0	2	0	0	0	3	5	3	0	3	4[4]	9
Kuujjuaq	1	7	5	14	1	1	2	1	1	4	1	1	5	1	0
Tasiujaq	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Kangirsuk	6	0	24	2	2	3	2	2	4	3	0	8	7	2	2
Quaqtaq	2	0	1	0	0	1	5	3	0	3	2	1	0	6	12
Kangirsujuaq	4	17	0	4	8	4	23	10	4	5	1	2	1	0	1
Salluit	12	5	2	2	7	2	1	5	2	4	2	1	0	0	1
Ivujivik	3	11	5	2	2	3	3	9	0	7	5	2	0	4	6
Akulivik	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	5	2	0	1	2
Povungnituk	3	3	6	3	4	3	4	0	2	5	3	1	2	3	0
Inukjuak	1	6	4	5	11	1	11	14	3	8	12	16	6	10	12
Kuujjuarapik	4	14	6	1	4	3	3	4	4	0	2	7	0	0	2
Chisasibi	0	3	7	0	3	3	3	0	0	2	0	1	0	0	0
Wemindji	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provenance indéterminée	0	0	0	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	11	1[3]
Total	40	71	66	36	44	25	59	52	23	50	36	42	24	42	49

[1] récolte selon le rapport des tanneries

[2] données obtenues par le programme de suivi de la récolte par communauté instauré en 1985-86.

[3] ours blanc prélevé par les chasseurs d'Aupaluk

[4] ces données incluent la récolte faite par les chasseurs de Killiniq

7. OUTILS DE GESTION

La gestion de l'ours blanc est difficile à cause de l'inaccessibilité des territoires qu'il occupe et des grands déplacements qu'il effectue. De plus, les populations fréquentent souvent des territoires administrés par plusieurs gouvernements. Ainsi, les ours habitant la côte ouest de la baie d'Hudson (Ontario et Manitoba) peuvent fréquenter la côte est (Québec) et vice-versa. De plus, un certain nombre d'ours qui s'approchent de la côte québécoise du détroit d'Hudson et des côtes de la baie d'Ungava sont susceptibles de provenir des Territoires du Nord-Ouest ou du Labrador. Ces populations étant gérées par plusieurs administrations doivent faire face à des modes d'exploitation différents. Ainsi le Manitoba interdit la chasse, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest la permettent tout en respectant des quotas, alors qu'au Québec et en Alaska, la chasse est permise sans restriction.

7.1 Lois et règlements

Au Québec, la Loi concernant les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., c.D-13.1) réserve l'ours blanc à l'usage exclusif des bénéficiaires (Inuit et Cris) de la Convention de la Baie James et du Nord-Québécois. En vertu de cette loi, les bénéficiaires détiennent un droit d'exploitation de l'ours blanc, sans restriction, en tout temps de l'année. En corollaire, la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune interdit la chasse sportive. Pour modifier le mode d'exploitation actuel, il faudrait prouver que la conservation de l'espèce est menacée. La loi c.D-13.1 prévoit des niveaux d'exploitation garantis aux bénéficiaires. Ces niveaux sont estimés provisoirement à 56. Ils sont établis par un règlement, actuellement à l'étude, qui sera adopté en vertu de la loi c.D-13.1.

Les autres lois et règlements sur l'ours blanc concernent l'exportation et l'importation de l'animal ou de ses sous-produits (Loi canadienne sur les licences d'exportation et d'importation - S.R.C. 1970, c. E-17) et le commerce des peaux (règlement sur l'ours polaire - c.C-61, r.20).

7.2 Accords ou ententes

. Sur le plan international

Comme pour certaines autres espèces ou groupes d'espèces animales qui, lors de leur déplacement traversent des frontières internationales, la gestion de l'ours blanc se fait, en partie, sur une échelle internationale. L'accord sur la conservation des ours blancs implique les gouvernements du Canada, du Danemark, de la Norvège, de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis. Cet accord est entré en vigueur en 1976 et a été renouvelé en 1981. Il vise à mettre à exécution, par une action concertée, de nouvelles mesures de conservation de l'ours blanc. Ces mesures consistent:

. à restreindre la chasse, l'abattage ou la capture d'ours blanc,

. à protéger les écosystèmes dont l'ours blanc fait partie,

. à aménager les populations d'ours blancs suivant de solides techniques de conservation basées sur les meilleures données scientifiques disponibles,

. à protéger la chasse traditionnelle par les autochtones,

. à initier un meilleur contrôle sur le commerce international des peaux, et

. à promouvoir les programmes de recherche nationaux sur les ours blancs, en particulier des recherches relatives à la conservation et à l'aménagement de l'espèce.

La Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) est un organisme regroupant soixante-quinze pays dont le Canada. Elle réglemente l'importation, l'exportation et le transit des espèces menacées d'extinction, afin de les soustraire d'un

commerce excessif. Actuellement, l'ours blanc n'est ni rare, ni menacé d'extinction, mais il pourrait le devenir si son commerce n'était pas réglementé. Les spécimens importés au Canada ou exportés du Canada doivent, en vertu de cette convention, être accompagnés d'un permis d'exportation approprié du gouvernement de l'état exportateur pour que l'entrée dans le pays importateur soit permise.

. Sur le plan national

La gestion des populations d'ours blanc qui fréquentent la côte du Québec doit se faire en harmonie avec les diverses administrations dont dépendent ces populations: soit l'Ontario, le Manitoba, Terre-Neuve et les Territoires du Nord-Ouest. Un comité technique fédéral-provincial permet de coordonner les efforts de recherche des différents gouvernements. Basé sur les données biologiques disponibles, le territoire canadien fréquenté par l'ours blanc a été divisé en 8 zones d'aménagement qui correspondent aux territoires des sous-populations connues. La gestion de l'ours blanc se fait selon ce zonage.

. Sur le plan provincial

Étant co-signataires de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois, les Inuit et les Cris n'ont pas à restreindre leur prélèvement en autant que la conservation de l'espèce est assurée. De même, la Convention n'a pas prévu la nécessité de s'entendre sur un partage de la récolte avec les communautés autochtones voisines. Cependant, les terrains de chasse des autochtones québécois sont situés aux Territoires du Nord-Ouest et ils pourraient être contraints à suivre la réglementation qui y est en vigueur. Cette situation irrite quelque peu les gestionnaires des autres gouvernements. Ces derniers souhaitent que le Québec adopte une réglementation plus conservatrice. Toutefois, pour modifier le droit des bénéficiaires, il serait nécessaire de démontrer que l'exploitation est excessive, d'autant plus que le gouvernement du Québec ne peut réglementer l'exploitation de la faune que sur son propre territoire. Le Ministère a préféré élaborer des ententes volontaires

avec la communauté inuit afin de restreindre l'exploitation et de protéger l'espèce. Le processus se poursuit encore.

À cet effet, une entente lie le groupe Anguvigak et le M.L.C.P. depuis 1984. Les principales mesures de conservation sont les suivantes:

. Chasse interdite entre le 1ier juin et le 31 août,

. Protection intégrale, en tout temps, des femelles accompagnées d'oursons et des oursons de moins de deux ans,

. Aucun dérangement des ours dans leur tanière, et

. Marquage de toutes les peaux avec des étiquettes émises par le gouvernement.

Bien sûr, les Territoires du Nord-Ouest pourraient faire respecter leurs propres règlements, mais ils ont préféré, à ce jour, travailler de concert avec le gouvernement du Québec de qui relèvent les utilisateurs concernés.

7.3 Autres (Vandal, 1986[b])

Le seul outil de gestion actuellement disponible consiste en une vague connaissance de la récolte annuelle obtenue à partir des rapports des tanneries. Une tournée a été effectuée en 1985 et 1986 auprès des communautés inuit dans le but d'informer les autochtones du bien fondé d'un programme d'acquisition de connaissance sur l'ours blanc, et par le fait même de se doter d'outils de gestion plus efficaces. Les objectifs de ce programme sont les suivants:

1- Initier un suivi de la récolte annuelle par communauté indiquant le nombre d'ours tués, leur âge, leur sexe et le lieu d'abattage.

2- Recueillir des données sur les déplacements, les densités et la distribution géographique des populations d'ours blanc par le biais de retour d'étiquettes, de colliers émetteurs et/ou de tatouages dont certains ours sont porteurs.

3- Recueillir des échantillons biologiques (foie, coeur, rein, muscle, etc.) sur les ours tués par les autochtones afin de pouvoir discriminer les populations s'il y a lieu par le biais d'une analyse de variabilité génétique. Ces échantillons pourront aussi servir à d'autres fins.

Les représentants du groupe Anguvigak et les conseillers municipaux ont été très réceptifs, et les résultats de la tournée d'informations n'ont pas tardé à se faire sentir. Tous les ours blancs tués depuis l'instauration du programme ont été enregistrés et en plus, des échantillons biologiques ont été recueillis. Ce programme est complété par un inventaire aérien d'îles situées près de la côte québécoise et qui servent de refuges estivaux. Ces efforts doivent se poursuivre sur plusieurs années pour devenir un outil efficace de gestion.

8. PROBLÉMATIQUE

La gestion de l'ours blanc vise à permettre une récolte raisonnable de façon à assurer la protection et la vigueur des populations. Cette tâche est toutefois ardue à cause du manque de connaissance sur les populations d'ours fréquentant le Québec (origine, densité, etc.), de la récolte qui est mal connue, de la réglementation actuelle qui est inadéquate et difficile à modifier, et de problèmes juridictionnels avec les provinces et territoires voisins.

8.1 L'aire de répartition des sous-populations exploitées par les autochtones québécois est mal définie

Aucune étude d'envergure visant à définir l'aire de répartition des sous-populations d'ours exploitées par les autochtones québécois n'a été réalisée à date par le Québec. Les seules données existantes proviennent d'études réalisées par d'autres gouvernements. Elles indiquent que les populations se reproduisant sur leur territoire fréquentent à l'occasion les côtes québécoises.

8.2 La densité d'ours blancs et les tendances démographiques des sous-populations exploitées par les québécois ne sont pas connues.

La détermination de la densité d'ours blancs par la méthode de marquage-recapture n'a jamais été réalisée au Québec parce qu'elle est trop coûteuse et difficile à réaliser sur un territoire aussi vaste et difficile d'accès. Les seuls indices des tendances démographiques des sous-populations sont la récolte par les Inuit et des inventaires aériens effectués à quelques reprises dans des refuges estivaux (Ile Akpatok, Iles Jumelles, et Ile Mansel). Ces données sont incomplètes et ne permettent pas de gérer les sous-populations de façon optimale.

8.3 La récolte est mal connue

Sur les côtes du Québec, la chasse est sans doute la cause de mortalité de l'ours blanc la plus importante. Toutefois jusqu'en 1986, les données sur la récolte étaient trop imprécises, en particulier pour ce qui concerne le lieu d'abattage. Les seules statistiques disponibles provenaient des rapports des tanneries. Les ours dont la peau est conservée dans les communautés ou vendue hors du marché officiel de la fourrure n'étaient pas considérés. Le nouveau système de suivie de la récolte est encore fragile.

8.4 La réglementation actuelle concernant l'exploitation est inadéquate et difficile à modifier

Selon la réglementation actuelle, la chasse par les autochtones bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois n'est soumise à aucune restriction en autant que la conservation de l'espèce est assurée. Cette réglementation est donc difficile à modifier. Jusqu'à maintenant, le Ministère a préféré entériner une série de mesures d'auto-contrôle élaborée par les Inuit plutôt que d'édicter des règlements en vertu des lois existantes. Cette entente consiste, entre autres, à ne pas chasser l'ours blanc entre le 1ier Juin et le 31 août, à protéger l'animal dans sa tanière, et à protéger les femelles suitées ainsi que les jeunes.

Toutefois la période où la mer est libre de glace, s'étendant environ de juillet à novembre, est une période de grande vulnérabilité pour l'ours blanc. En particulier, les ours confinés sur des îles ne peuvent fuir, et une grande proportion peut être récoltée. Par exemple, un groupe de chasseurs de Quaqtaq a abattu huit ours à l'île Akpatok au cours de la même expédition en septembre 1985 et d'autres chasseurs en ont tué six à l'île Charles en septembre 1985 (Vandal, 1986a). Pour éviter des récoltes excessives, sur des îles spécifiques, il serait nécessaire d'interdire la chasse pour toute la période où la mer est libre de glace.

De plus, selon la constitution canadienne, la limite des hautes eaux constitue la frontière entre le Québec et les Territoires du Nord-Ouest. Dans les faits, les autochtones du Québec ont toujours chassé sur les banquises et les îles situées au large des côtes. Toutefois, comme les gestionnaires des T.N.O. imposent des quotas de prise aux communautés vivant sur leur territoire, ils font des pressions auprès des gestionnaires québécois pour que des quotas soient aussi respectés par les autochtones du Québec.

D'un autre côté, il s'avère plus rentable pour les communautés nordiques de faire prélever les ours blancs par des chasseurs de trophée que de les capturer eux-même pour vendre la peau. Parce que les lois québécoises régissant l'exploitation de l'ours blanc ne permettent une telle pratique, il faudrait les modifier en conséquence, tout en agissant de concert avec les Territoires du Nord-Ouest, où la chasse a lieu. De plus, le marché reste à être développé.

9. ALTERNATIVES DE SOLUTION

9.1 L'aire de répartition des sous-populations exploitées par les autochtones québécois est mal définie

Trois solutions pourraient être envisagées:

1. Suivre, par télémétrie, un certain nombre d'ours dans leur déplacement annuel.

   Avantage: Une telle étude permettrait de mieux connaître l'origine des sous-populations et leur déplacement.

   Désavantage: Comme les ours fréquentant le Québec viennent de plusieurs sous-populations différentes, il faudrait suivre des ours répartis sur l'ensemble de la côte québécoise du détroit d'Hudson et des baies d'Hudson, James et d'Ungava. L'effort nécessaire et les coûts d'une telle étude seraient démesurés.

2. Coopérer aux études réalisées par d'autres gouvernements, au moins en incitant les autochtones québécois à retourner les étiquettes, colliers-émetteurs et tatouages dont sont munis les ours qu'ils abattent.

   Avantage: Cette solution demande relativement peu d'effort et permettrait tout de même de connaître l'origine de plusieurs ours abattus au Québec.

   Désavantage: Les informations obtenues se limitent aux sous-populations où des études sont effectuées, elles risquent donc d'être incomplètes.

3. Analyser les données recueillies lors d'une étude de variabilité génétique et de morphologie des crânes sur les ours abattus par les autochtones québécois pour tenter de discriminer les sous-populations.

   Avantage: Ces études pourraient permettre de discriminer toutes les sous-populations fréquentant le Québec. Elles demandent un effort minime s'il y a la participation des autochtones.

   Désavantage: La participation des autochtones doit être bonne et bien coordonnée pour obtenir du matériel biologique provenant de tous les points de la côte du Québec. La validité de ces deux approches n'a pas encore été démontrée chez l'ours blanc, mais de nouvelles techniques génétiques sont prometteuses.

9.2 La densité d'ours blancs et les tendances démographiques des sous-populations exploitées par les québécois ne sont pas connues

Pour solutionner ces problèmes, il serait possible:

1- d'effectuer un inventaire selon la méthode de marquage-recapture.

   Avantage: Déterminer la densité de l'ours blanc sur les côtes du Québec.

   Désavantage: L'effort nécessaire et les coûts d'une telle étude dépassent de beaucoup les crédits disponibles pour la gestion de l'ours blanc au Québec. De plus, les Inuit québécois s'opposent à toute recherche nécessitant l'usage d'immobilisant chimique.

2- d'effectuer un inventaire aérien de suivi au-dessus des refuges estivaux pendant plusieurs années.

Avantage: Obtenir un indice de la tendance démographique de l'ours blanc sur notre territoire, sans exiger un effort financier trop considérable.

Désavantages: Les données obtenues ne seront, au mieux, qu'un indice de la tendance démographique. Ainsi, la diminution soudaine du nombre d'ours dans un refuge pourrait être due à une simple migration et non à une diminution réelle de la densité. L'interprétation doit être faite avec prudence et se baser sur plusieurs années d'observation. Un lien devrait être établi entre cet indice et le succès de chasse des autochtones.

3- d'obtenir des données plus précises et plus complètes sur la récolte (nombre d'ours tués, lieu de la chasse, âge et sexe de l'animal, condition physique, etc.) directement des chasseurs.

Avantages: Obtenir des informations permettant d'évaluer l'état des populations et les tendances démographiques. Permettre de mieux connaître les ours blancs fréquentant le Québec.

Désavantage: La participation des autochtones doit être bien coordonnée pour obtenir des données valables provenant de l'ensemble du Québec.

9.3 La récolte est mal connue

Les statistiques de récolte actuelles proviennent des rapports des tanneries; ces données sont incomplètes et imprécises principalement en ce qui concerne l'origine des peaux. Une seule alternative est préconisée: il s'agit de poursuivre un programme, instauré en 1985, qui consiste en l'enregistrement des prises directement dans chaque communauté. Cette tâche serait donc confiée à un responsable au sein de chaque

communauté et un coordonnateur verrait à compiler les résultats. Des incitatifs financiers modestes seraient attribués aux collaborateurs.

Avantages: Ce programme permet d'obtenir des données plus complètes sur la récolte, incluant les animaux dont la peau n'est pas vendue sur le marché officiel de la fourrure. Elle permet, de plus, de préciser certains points: lieu de la chasse, âge, sexe. De plus, il est possible d'effectuer des prélèvements comme le crâne, les dents ou autres.

Désavantage: Le succès de ce programme dépend de la participation des autochtones et de la présence d'un coordonnateur en milieu nordique.

9.4 La réglementation actuelle concernant l'exploitation est inadéquate et difficile à modifier

Les gestionnaires du Québec doivent élaborer leur plan de gestion de l'ours blanc en étroite collaboration avec les parties concernées, soit: les TNO, l'Ontario, le Manitoba, Terre-Neuve et les bénéficiaires de la Convention. Pour ce faire, trois solutions doivent être envisagées:

1. Continuer à participer aux comités technique et administratif sur l'ours blanc

   Avantage: Tenir compte des préoccupations des administrations voisines lors de l'élaboration du plan de gestion québécois et les sensibiliser aux problèmes particuliers rencontrés par le Québec. S'assurer d'une gestion plus rationnelle de l'espèce.

   Désavantage: Aucun

2. Consulter les différentes communautés autochtones exploitant l'ours blanc à chaque étape de l'élaboration du plan de gestion, afin de parvenir à une entente, qui permette de palier à la réglementation inadéquate concernant la chasse dans les refuges d'été et les quotas de prises.

   Avantage: Impliquer les autochtones dans la gestion de l'espèce et les sensibiliser aux problèmes de gestion particuliers au Québec.

   Désavantage: Aucun

3. Explorer la possibilité d'utiliser la chasse sportive à l'ours blanc comme une activité de pourvoirie autochtone. À cette fin, il faudrait voir comment les lois québécoises régissant l'exploitation de l'espèce peuvent permettre une telle activité. Parallèlement, il faudrait faire une étude de marché pour estimer les possibilités de développement.

   Avantage: Augmenter les retombées économiques de cette richesse naturelle renouvelable.

   Désavantage: Investissement nécessaire pour l'étude de marché.

10. ORIENTATIONS

Le nombre d'ours blancs qui fréquentent le Québec est limité, bien que les densités hivernales au large des côtes puissent être comparables au reste de la Baie et du détroit d'Hudson. De plus, on ne connaît pas de site de mise bas, ni de refuge d'été sur notre territoire. Le budget alloué à la gestion de cette espèce est par conséquent limité. Toutefois, les autochtones du Québec exploitent de façon soutenue l'ours blanc du détroit d'Hudson et des baies James, d'Hudson et d'Ungava. Le Québec doit donc s'impliquer dans la gestion de l'espèce.

Le tableau 10.1 indique les problèmes auxquels sont confrontés les gestionnaires québécois, les solutions identifiées pour y faire face et la priorité accordée à chacune d'elles. Dans la mesure où les ressources disponibles le permettent, les principales priorités d'intervention sont:

1. de continuer à participer aux comités technique et administratif sur l'ours blanc afin de s'assurer d'une gestion plus rationnelle de l'espèce, de tenir compte des préoccupations des administrations voisines lors de l'élaboration du plan de gestion, de sensibiliser les autres administrations aux problèmes particuliers de gestion de l'ours blanc au Québec et de collaborer dans la mesure de nos moyens aux études entreprises ailleurs.

2. de consulter les autochtones à toutes les étapes de l'élaboration du plan de gestion de l'ours blanc afin de parvenir à une entente qui permette de palier à la réglementation inadéquate concernant la chasse dans les refuges d'été et les quotas de prise.

3. de poursuivre le programme de cueillette d'informations auprès des chasseurs amorcé en 1985. Ce programme inclut les informations sur la récolte (lieu, date, sexe et âge de l'animal), le retour des étiquettes, colliers-émetteurs et tatouages, et le prélèvement de matériel biologique sur les ours abattus. Pour que ce programme fonctionne, il faut qu'un coordonnateur Inuk s'assure de sa bonne marche par des contacts téléphoniques soutenus avec les responsables de chaque village.

4. d'analyser les données recueillies lors d'une étude de variabilité génétique et de morphologie des crânes, à partir des prélèvements faits par les autochtones, afin de discriminer les sous-populations.

5. d'étudier la possibilité d'utiliser la chasse sportive de l'ours blanc comme une activité de pourvoirie autochtone.

Tableau 10.1 Problèmes, solutions et priorités d'intervention pour la gestion de l'ours blanc au Québec.

PROBLÈME	SOLUTIONS	PRIORITÉS
1. L'aire de répartition des sous-populations est mal définie	. Suivre, par télémétrie, les ours dans leur déplacement annuel	3
	. Coopérer aux études réalisées par d'autres gouvernements	1
	. Entreprendre ou poursuivre des études de variabilité génétique et de morphologie des crânes pour tenter de discriminer les sous-populations.	2
2. La densité et les tendances démographiques des sous-populations ne sont pas connues	. Estimer les effectifs par la méthode de marquage-recapture	3
	. Effectuer un inventaire aérien de suivi dans certains refuges estivaux	2
	. Obtenir des données plus précises de la récolte directement des chasseurs (âge, sexe, etc.)	1
3. La récolte est mal connue	. Poursuivre le programme de suivi de la récolte annuelle par communauté, instauré en 1985	1

* l'absence de quotation indique que la solution n'a pas été retenue.

Tableau 10.1 (suite)

PROBLÈME	SOLUTIONS	PRIORITÉS
4. La réglementation actuelle est inadéquate	. Continuer de participer aux comités technique et administratif sur l'ours blanc afin de tenir compte des préoccupations des administrateurs voisins lors de l'élaboration du plan de gestion	1
	. Consulter les communautés autochtones à toutes les étapes de l'élaboration du plan de gestion afin de parvenir à une entente avec eux concernant la réglementation	1
	. Explorer la possibilité d'utiliser la chasse sportive à l'ours blanc comme une activité de pourvoirie autochtone.	1

RÉFÉRENCES

AUDET, R. 1974. Inventaire des aires de mise-bas de l'ours polaire dans la baie d'Ungava et les régions avoisinantes et consultation avec les conseils Inuit. Rapport interne, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la Recherche Biologique, 19 pp.

BANFIELD, A.W.F., 1974. Les mammifères du Canada. Les Presses de l'université Laval et University of Toronto Press, 406 pp.

CRÊTE, M., D. LeHENAFF et D. VANDAL, 1987. Mise au point d'un méthode d'inventaire aérien servant d'indice d'abondance de l'ours blanc sur les côtes du Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la faune terrestre et Direction régionale du Nouveau Québec. Rapport interne, 14 pp.

CRÊTE, M. ET D. VANDAL, 1987. Mise au point d'une méthode d'inventaire aérien servant d'indice d'abondance de l'ours blanc sur les côtes du Québec-deuxième année. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats et direction régionale du Nouveau-Québec. Rapport interne, 10 pp.

CRRA (Comité de recherche sur la récolte autochtone), 1982. The wealth of the land wildlife harvests by the James Bay Cree, 1972-73 to 1978-79. James Bay and Northern Québec Native Harvesting Research Committee; Québec City, 811 pp.

DeMASTER, D.P. et I. STIRLING, 1981. Ursus maritimus. Mammalian Species, No. 145, pp. 1-7, 3 figs.

DeMASTER, D.P., M.C.S. KINGSLEY et I. STIRLING, 1980. A multiple mark and recapture estimate applied to polar bears. Can. J. Zool. 58: 633-638.

HARINGTON, C.R., 1968. Denning habits of the polar bear (Ursus maritimus Phipps). Can. Wildl. Serv. Rep. Ser. No 5, 30 pp.

JONKEL, C., P. SMITH, I. STIRLING et G.B. KOLENOSKY, 1976. The present status of polar bear in the James Bay and Belcher Islands area. Can. Wildl. Serv., Oc. Pap. N. 26, 42 pp.

KOLENOSKY, G.B., C. GREENWOOD, et K.F. ABRAHAM, 1985. Polar bears in Ontario. Ontario Min. of Nat. Res. Prog. Rept., 43 pp.

LARSEN, T., 1978. The world of the polar bear. Hamlyn Publ. Group Ltd, London, 96 pp.

LUNN, N.J. et I. STIRLING, 1985. The significance of supplemental food to polar bears during the ice-free period of Hudson Bay. Can. J. Zool. 63: 2291-2297.

PREVETT, J.P. et G.B. KOLENOSKY, 1982. The status of polar bear in Ontario. Naturaliste Can. (Rev. Ecol. Syst.), 109: 933-939 (1982).

RUSSEL, R.H., 1975. The food habits of polar bears of James Bay and southwest Hudson Bay in summer and autumn. Arctic 28 (2): 117-129.

STIRLING, I. and C. JONKEL, 1972. The great white bears. Nature Canada 1(3): 15-18.

STIRLING, I. et H.P.L. KILIAAN, 1980. Population ecology studies of the Polar bear in Northern Labrador. Qc. Paper, Can. Wildl. Serv., No 42, 21 pp.

STIRLING, I. et M.A. RAMSAY, 1986. Polar bears in Hudson Bay Fox Bassin: Present knowledge and research opportunities. In I.P. Martini (Editor), Canadian Inland Seas, pp. 341-354. Elsevier Science Publishers B.V., Amsterdam.

STIRLING, I., D. ANDRIASHEK, P. LATOUR et W. CALVERT, 1975. The distribution and abundance of polar bears in the eastern Beaufort Sea. Final report to the Beaufort project, Fish and Marine Serv., Dept. of the Environment, Victoria, B.C., 59 pp.

STIRLING, I., C. JONKEL, P. SMITH, R. ROBERTSON et D. CROSS, 1977. The ecology of the polar bear (Ursus maritimus) along the eastern coast of Hudson Bay. Can. Wildl. Serv., Occ. Pap. N. 33, 64 pp.

STIRLING, I., W. CALVERT et D. ANDRIASHEK, 1980. Etudes écologiques de la population d'ours blancs dans le sud-est de l'île de Baffin. Serv. can. faune, pub. hors-série No. 44, 34 pp.

TAYLOR, M., T. LARSEN et R.E. SCHWEINSBURG, 1985. Observations of Intraspecific Aggression and Cannibalism in Polar Bears (Ursus maritimus). Arctic Vol. 38, No. 4, p. 303-309.

URQUHART, D.R. et R.E. SCHWEINSBURG, 1984. Life History and Known Distribution of Polar Bear in the Northwest Territories up to 1981. Northwest Territories Renewable Ressources, 69 pp.

VANDAL, D. 1986a. L'exploitation de l'ours blanc au Nouveau-Québec, saison 1985-86. Min. Loisir, Chasse et Pêche, dir. rég. Nouveau-Québec, rapport interne.

VANDAL, D., 1986b. Compte rendu de la tournée d'information sur l'ours blanc réalisée par le personnel de la directon régionale du Nouveau-Québec. Document non publié, 9 pp.

WOODING, F.H., 1982. Wild Mammals of Canada. Mc Graw Hill Ryerson Limited, 272 pp.

Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction de la gestion
des espèces et des habitats

SP 1506-04-89